

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES



ARRETE DE CIRCULATION – RÉFECTION DE VOIRIE CHEMIN DU SAGNAS À L'ESPÉROU - COMMUNE DE DOURBIES

Nous, Maire de la Commune de Dourbies
Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,
Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,
Vu le code de la route et notamment son article L 411-1
Vu la nécessité de réaliser des travaux de réfection de voirie communale chemin du Sagnas à l'Espérou, commune de Dourbies

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

La circulation sur le chemin du Sagnas à Dourbies **sera interdite du jeudi 08 septembre 2022 au jeudi 15 septembre 2022 inclus** pour des travaux de réfection de voirie.

ARTICLE 2 :

Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie

En Mairie le 6 septembre 2022

Le Maire

Irène LEBEAU



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Mairie ci-dessus désignée.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.